

## Éléments de correction de la Mini EC n°7

### EC1 (3 pts) : Traitez une question au choix

#### a) Présentez deux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale.

- Définition de la Justice sociale : principes de fonctionnement de la société jugés préférables ou souhaitables, comme la recherche d'égalité ou la lutte contre certaines inégalités jugées illégitimes /0,5
  - Définition de pouvoirs publics comme l'Etat /0,5
  - 2 moyens parmi les 4 possibles :
    - Redistribution/Fiscalité
    - Protection sociale
    - Biens collectifs
    - Lutte contre les discriminations
- 1 point par moyen bien explicité (0,5 point pour la qualité de la présentation, 0,5 pour un exemple pertinent)

#### b) Distinguez une logique d'assurance d'une logique d'assistance en matière de protection sociale.

Distinguez = mettre en évidence les différences, la simple juxtaposition ne suffit pas.

L'assistance consiste, pour les pouvoirs publics, à verser des minima sociaux principalement financés par l'impôt aux plus démunis comme le versement du RSA, ou l'octroi de la CMU (logique de redistribution verticale). A contrario, l'assurance consiste, toujours pour les pouvoirs publics, à verser des revenus de transferts principalement financés par les cotisations sociales aux cotisants quels que soient leurs revenus lorsque survient un risque social comme le chômage, la vieillesse ou la maladie par exemple (logique de redistribution horizontale).

### EC2 (4 pts) :

Après avoir présenté le document, vous comparerez les effets redistributifs des transferts sociaux en nature selon le revenu des ménages.

Présentation /0,5 : titre, source, année, champ, Q1 et Q5, revenus en € annuel et taux de redistribution en %

Tâche /0,5 = comparez Q1 et Q5 (points communs et différences)

Lecture /1 : une lecture correcte en € annuel et une autre en % de variation

Sélection données pertinentes /2 : Du général au particulier, revenus avant/après (0,5), 3 transferts en nature (0,5) et taux de redistribution (1)

Le document est un tableau statistique publié par l'INSEE dans Portrait social en 2008. Il est intitulé « *Effet redistributif des transferts sociaux en nature* ». Il permet de comparer, les revenus, en € annuel, des individus vivant dans un ménage résidant en France métropolitaine, avant et après redistribution, selon qu'ils appartiennent aux 20% les plus modestes (Q1) ou aux 20% les plus riches (Q5). Il présente également le taux de redistribution en % de variation.

Pour l'ensemble de la population, le revenu avant redistribution s'élevait à 23280€ annuel en 2008 et à 21130€ annuel après redistribution. Ensuite, après transferts sociaux en nature, le revenu ajusté était de 26840€ annuel en moyenne.

Lorsque l'on compare les individus se situant dans Q1 à ceux de Q5, on observe de gros écarts de revenus puisque le revenu moyen de Q1 est environ 7 fois moins (777) important que celui de Q5 avant redistribution, mais, après redistribution, cet écart se réduit pour n'être plus que de 1 à 4 (777). C'est que Q1 payent moins d'impôts et reçoit plus de revenus de transferts que Q5.

Concernant spécifiquement les revenus de transfert en nature, on observe que pour la santé, Q1 et Q5 en bénéficient environ autant avec, respectivement 2770 et 2860€ par an par individu en moyenne ; en revanche, concernant l'éducation et le logement social, on observe que les individus de Q1 sont nettement plus bénéficiaires, 2 fois plus (777) pour l'éducation et 5 fois plus (777) pour le logement.

Enfin, la comparaison des taux de redistribution à partir du revenu ajusté, c'est-à-dire en incluant les transferts en nature, nous indique que la redistribution accroît en moyenne de 144,3% de revenu après redistribution des individus appartenant à Q1, alors que le revenu des individus appartenant à Q5 diminue de 9% en moyenne après redistribution.